Liste des emplacements réservés

N° ER	Destination	Bénéficiaire	Surface (m²)
01	Cheminement piéton au-dessus de l'église - largeur 3 m	Commune	232
02	Création voie de desserte (11,8 m) et plateforme de retournement (OAP secteur Gare)	Commune	2070
03	Aménagement de voirie pour plateforme de retournement - Les Pastières	Commune	795
04	Aménagement d'espaces verts et jardins familiaux	Commune	12621
05	Aménagement d'espaces verts et jardins familiaux - Les Lilas	Commune	9703
06	Requalification la Rue du Vercors	Commune	55
07	Création d'une voie de desserte (10m) reliant l'Av Ch. de Gaulle à la Rue du Vercors	Commune	415
08	Aménagement d'un parc urbain public à l'Orgère	Commune	1608
09	Aménagement d'un parc urbain public - Secteur gare	Commune	595
10	Aménagement d'un parc public avec cheminement piétonnier - Secteur gare	Commune	777
11	Aménagement d'un parc public avec cheminement piétonnier - Secteur gare	Commune	1025
12	Aménagement d'un parc public avec cheminement piétonnier - Secteur gare	Commune	1824
13	Requalification de l'Avenue Charles de Gaulle et aménagement d'un PAV	Commune	861
14	Aménagement d'une placette désimperméabilisée Rue du Vercors	Commune	155
15	Cheminement piétonnier reilant la rue Bayard (emprise 5 m)	Commune	425
16	Stockage des bois	Commune	2413
17	Requalification de l'Avenue Charles de Gaulle	Commune	187

Liste du patrimoine (voir le détail du patrimoine en annexe du règlement écrit)

N°	Nom du patrimoine
01	Ancien château et bourg cadastral de Châteaubourg
02	Château de la Chanas
03	Château de la Glacière
04	Château de la papeterie
05	Dépendance du château de la Glacière 336 Alfred Buttin
06	Château de l'Orgère
07	Château des Murailles
08	Ancienne église prieurale Saint-Valère
09	Eglise Saint-Valère
10	Chapelle des papeteries (Chapelle Blanchet)
11	Ancienne papeterie Blanchet et Frères Kléber (bout)
12	Ancienne papeterie de la Pérollerie
13	Papeterie Blanchet
14	Usine hydroélectrique
15	Ecole Libération
16	Halle des pompiers
17	Gare
18	Maison bourgeoise - avenue Jean Jaurès
19	Maison bourgeoise - avenue Jean Jaurès/chemin des Vignes (BOUDROT)
20	Maison bourgeoise - La Treille
21	Maison bourgeoise - route des Forges
22	Maison dite château Clément
23	Maison Gourju
24	Pavillon - rue de la République
25	Maison - le Hérisson (DUQUENOY)
26	Grange isolée - le Crazord
27	Maison et dépendance en pisé (ancienne ferme)
28	Pavillon de Châteaubourg
29	Ancienne Cure
30	Ancienne maison du Maître de Forge de la Pérollerie
31	Ancienne maison des Sœurs du Rosaire dîtes "garde-malades"
32	Ferme - La Courbatière
33	Ferme de Châteaubourg
34	Maison Blanchet

N°	Nom du patrimoine
35	Cabane de Châteaubourg
36	Aqueduc de l'ancienne papeterie Blanchet Frères et Klébert
37	Canal d'amenée d'eau et chute d'eau
38	Pont du Bœuf
39	Maison Blanc (façade)
40	Porte 22 rue Alfred Buttin
41	Porte 154 rue du Bas Rives
42	Mur en pierre 55 rue de la Bourgeat, Av J. Jaurès
43	Mur en pierre 584 / 400 route de Châteaubourg
44	Mur en pierre 336 rue Alfred Buttin
45	Mur en pierre Montée de l'Eglise
46	Mur en pierre Montée de l'Eglise
47	Mur en pierre Le Bourg
48	Mur en pierre (ancienne ferme) - 116 montée de l'Eglise
49	Mur en pierre - La Glacière
50	Mur en pierre - Les Murailles
51	Mur en pierre - Les Murailles
52	Clôtures - grilles - portes - portails – porches rue de la Treille
53	Porche 330 route de Châteaubourg
54	Porche 400 route de Châteaubourg
55	Lavoir, route des Lilas
56	Ancien lavoir montée de l'Eglise - La Bourgeat
57	Croix de l'Eglise montée de l'Eglise
58	Croix du Pont du Bas Rives
59	Croix de Chateaubourg
60	Croix de Combe Louvat
61	Cadran solaire 1241 route de la Poype
62	Cadran solaire 81 rue de la République
63	Borne de corvée, hôpital
64	Mur des fusillés Place de la Libération
65	Monument aux morts
66	Plaque commémorative - Passage Napoléon 69 rue de la République
67	Plaque du cocher 215 rue de la République
68	Plaque Sporting Club Rivois 76 rue de la République
69	Pigeonnier
70	Ecurie

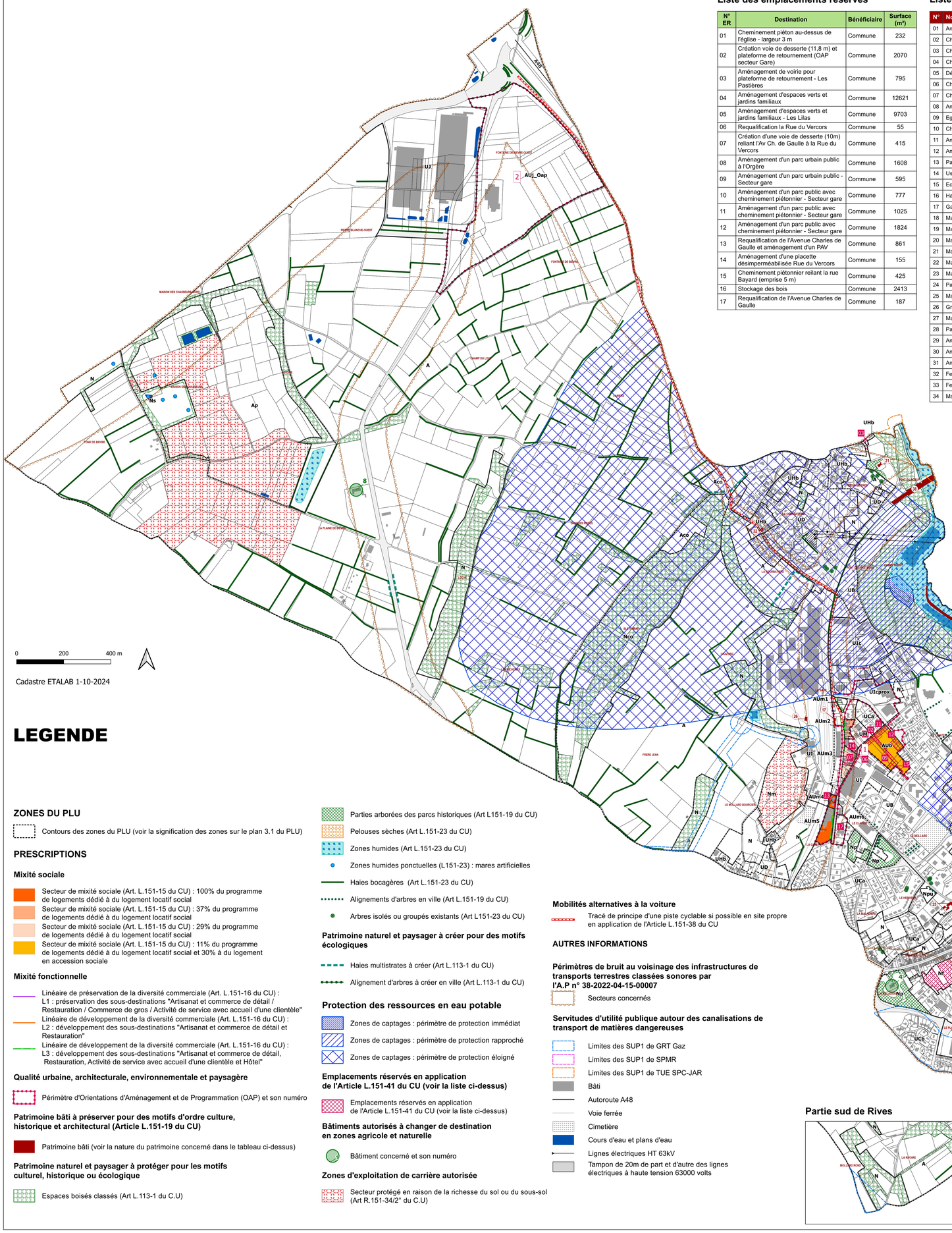

LEGENDE

ZONES DU PLU

Contours des zones du PLU (voir la signification des zones sur le plan 3.1 du PLU)

PRESCRIPTIONS

Mixité sociale

Secteur de mixité sociale (Art. L.151-15 du CU) : 100% du programme de logements dédié à du logement locatif social

Secteur de mixité sociale (Art. L.151-15 du CU) : 37% du programme de logements dédié à du logement locatif social

Secteur de mixité sociale (Art. L.151-15 du CU) : 29% du programme de logements dédié à du logement locatif social

Secteur de mixité sociale (Art. L.151-15 du CU) : 11% du programme de logements dédié à du logement locatif social et 30% à du logement en accession sociale

Mixité fonctionnelle

Linéaire de préservation de la diversité commerciale (Art. L.151-16 du CU) : L1 : préservation des sous-destinations "Artisanat et commerce de détail / Restauration / Commerce de gros / Activité de service avec accueil d'une clientèle"

Linéaire de développement de la diversité commerciale (Art. L.151-16 du CU) : L2 : développement des sous-destinations "Artisanat et commerce de détail et Restauration"

Linéaire de développement de la diversité commerciale (Art. L.151-16 du CU) : L3 : développement des sous-destinations "Artisanat et commerce de détail, Restauration, Activité de service avec accueil d'une clientèle et Hôtel"

Qualité urbaine, architecturale, environnementale et paysagère

Périmètre d'Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) et son numéro

Patrimoine bâti à préserver pour des motifs d'ordre culture, historique et architectural (Article L.151-19 du CU)

Patrimoine bâti (voir la nature du patrimoine concerné dans le tableau ci-dessus)

Patrimoine naturel et paysager à protéger pour les motifs culturel, historique ou écologique

Espaces boisés classés (Art L.113-1 du C.U)

Parties arborées des parcs historiques (Art L151-19 du CU)

Pelouses sèches (Art L.151-23 du CU)

Zones humides (Art L.151-23 du CU)

Zones humides ponctuelles (L151-23) : mares artificielles

Haies bocagères (Art L.151-23 du CU)

Alignements d'arbres en ville (Art L.151-19 du CU)

Arbres isolés ou groupés existants (Art L151-23 du CU)

Patrimoine naturel et paysager à créer pour des motifs écologiques

Haies multistrates à créer (Art L.113-1 du CU)

Alignement d'arbres à créer en ville (Art L.113-1 du CU)

Protection des ressources en eau potable

Zones de captages : périmètre de protection immédiat

Zones de captages : périmètre de protection rapproché

Zones de captages : périmètre de protection éloigné

Emplacements réservés en application de l'Article L.151-41 du CU (voir la liste ci-dessus)

Emplacements réservés en application de l'Article L.151-41 du CU (voir la liste ci-dessus)

Bâtiments autorisés à changer de destination en zones agricole et naturelle

Bâtiment concerné et son numéro

Zones d'exploitation de carrière autorisée

Secteur protégé en raison de la richesse du sol ou du sous-sol (Art R.151-34/2° du C.U)

Mobilités alternatives à la voiture

Tracé de principe d'une piste cyclable si possible en site propre en application de l'Article L.151-38 du CU

AUTRES INFORMATIONS

Périmètres de bruit au voisinage des infrastructures de transports terrestres classées sonores par l'A.P n° 38-2022-04-15-00007

Secteurs concernés

Servitudes d'utilité publique autour des canalisations de transport de matières dangereuses

Limites des SUP1 de GRT Gaz

Limites des SUP1 de SPMR

Limites des SUP1 de TUE SPC-JAR

Bâti

Autoroute A48

Voie ferrée

Cimetière

Cours d'eau et plans d'eau

Lignes électriques HT 63kV

Tampon de 20m de part et d'autre des lignes électriques à haute tension 63000 volts

Partie sud de Rives

Emplacements réservés et linéaires de développement commercial du quartier de la gare : voir profils en travers des voies dans le dossier des OAP du PLU

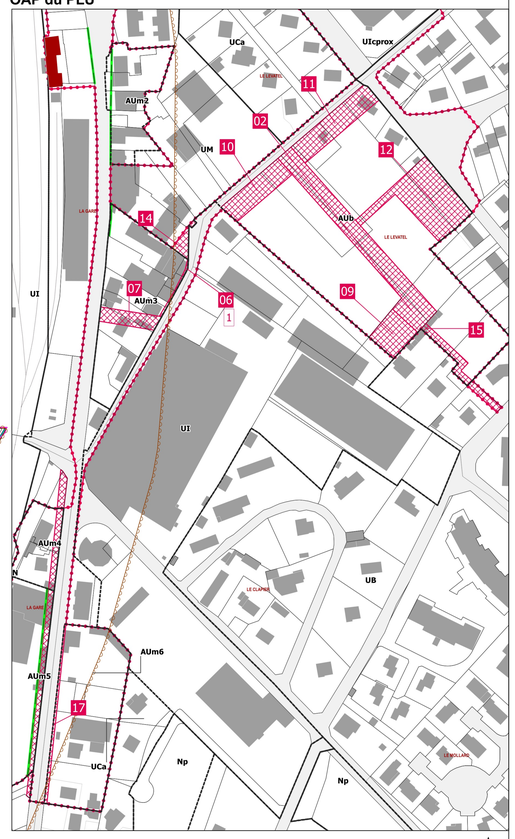

Département de l'Isère

VILLE DE RIVES

Plan Local d'Urbanisme

Pièce n° 3.3
AUTRES PRESCRIPTIONS
(Ensemble commune)

Échelle 1/6 000ème

Phase «Approbation»

Arrêté le	Mis à l'enquête publique le	Approuvé le
22 mai 2025	12 septembre 2025	12 février 2026
Le Maire	Le Maire	Le Maire

Groupement d'étude fédéré par le Collectif CAPT :

CAP.T Collectif des Acteurs de Projets de Territoire

Sylvie VALLET, Urbaniste, mandataire du groupement
Sites & Paysages (volet paysage) / URBA2P (volet des OAP sectorielles) / EVINERUDE (volet environnement)

98 route des Coquettes - 38850 Chirens - Tél : 04 76 05 30 82 - 06 15 76 38 99
Courriel : sylvie.vallet-urba@orange.fr - Site internet : www.capterritoires.fr